

2011/3792 - Groupe Scolaire Jean Mermoz, 29 rue Professeur Ranzier à Lyon 8e - Dépôt du permis de construire nécessaire à l'installation d'un bâtiment préfabriqué (EI 8006/8007). (Direction de l'Education) (BMO du 12/09/2011, p. 1826)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, concernant ce premier rapport, nous allons réaliser des travaux dans les restaurants scolaires du groupe Jean Mermoz dans le 8^e arrondissement. Pour pouvoir faire ces travaux, nous installons un préfabriqué afin d'accueillir les enfants du groupe scolaire en proximité pour qu'ils puissent manger dans des conditions correctes. Ce préfabriqué permettra également d'accueillir des enfants d'autres écoles du 8^e arrondissement.

J'en profite d'ailleurs pour rétablir certaines erreurs qui ont été diffusées dans la presse concernant les déplacements des enfants pour les travaux ou les restaurants saturés. Contrairement à ce qui a pu être dit par certains, il ne s'agit pas de 2.400 enfants qui erreraient sur le périphérique, mais au maximum 1.100 enfants, et encore sur une période très limitée, qui se déplacent en proximité à 95 % dans d'autres écoles du quartier, dans des résidences de personnes âgées ou dans des collèges après négociation avec le Conseil général.

L'installation de ce préfabriqué s'inscrit dans cet ensemble de solutions diversifiées adapté à chaque situation pour pouvoir accueillir, comme vous nous l'avez demandé, Monsieur le Maire, tous les enfants qui le souhaitent. C'est pour cela que nous nous sommes mis en situation d'accueillir non plus 19.500 enfants, mais 23.000 enfants à partir de cette rentrée.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons ce dossier bien entendu et c'est l'occasion pour moi de revenir sur la rentrée. Effectivement, 34.000 élèves accueillis dans les 194 écoles de la Ville de Lyon et jusqu'à 23.000 enfants pouvant déjeuner dans les 124 restaurants scolaires.

C'est une rentrée qui s'est mieux passée que l'année dernière -il était difficile de faire pire- mais une rentrée toujours sous le signe problématique des cantines même si, suite à nos alertes répétées, un réel effort a été fait sur l'augmentation des capacités. Les difficultés de cette rentrée ce sont d'une part, encore plus d'une dizaine de cantines saturées, mais d'autre part, et c'est cela le plus problématique, la délocalisation des cantines. Ainsi des trajets supplémentaires sont infligés aux écoliers pour regagner les locaux de substitution quand leur école est en travaux.

En tout, cela représente -et je maintiens mes chiffres Monsieur Fournel, j'ai tous les tableaux, ce seront mes chiffres contre les vôtres- environ 2.400 élèves qui sont déplacés à pied ou en cars (c'est la nuance), pour le déjeuner, au cours de l'année 2011-2012. Plusieurs dizaines de cars sont affrétés sur plusieurs mois et dans presque tous les arrondissements de Lyon. Cela génère un coût pour les cars et les accompagnateurs de près de 600.000 €. Ce n'est pas négligeable, puisque c'est l'équivalent en coût, de la restructuration de la cantine Mermoz.

J'ai lu ici ou là, effectivement, que M. l'Adjoint n'était pas d'accord avec nos chiffres, mais je le répète, je les maintiens.

En ce qui concerne les chiffres, nous n'avons pas de leçons à recevoir. Pour exemple, je me souviens que M. l'Adjoint me disait ici, en Conseil municipal, que Cap Canal faisait vivre 200 salariés de sociétés de production, quand dans Lyon Citoyen, il était écrit que c'était seulement 90 qui étaient concernés...

Je me souviens aussi qu'il nous a répété, à plusieurs reprises, que Cap Canal ne coûtait que 500.000 € à la Ville. Or, dans son courrier du 5 septembre, c'est un coût de 614.000 € pour 2011 et 658.000 € pour 2010 qui est annoncé... Donc, j'attends bien ses explications !

Tout comme j'attends qu'il nous communique par ailleurs les simulations tarifaires relatives à la refonte de la tarification des cantines.

Toujours est-il que cette situation a un réel impact négatif sur la qualité de vie des enfants, surtout en primaire. Nous le déplorons, comme nous déplorons depuis plusieurs années le manque d'anticipation qui est à l'origine de cette situation.

Je conclurai en disant : « L'enfant n'est pas un pion que l'on déplace sur un échiquier. » Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Fournel ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Oui !!!!

(Rires.)

M. LE MAIRE : Le calme blasé des vieilles troupes !

M. FOURNEL Yves : Il y a effectivement des moments où cela devient fatigant, parce que l'année dernière que n'a-t-on entendu sur le fait qu'on n'avait pas de solutions pour les enfants ! Or, que je sache, on ne peut pas forcément pousser les murs partout, même si nous avons engagé de nombreux chantiers de travaux dans les restaurants.

Donc, en attendant que tous les restaurants aient bénéficié des travaux que nous avons programmés, il faut bien déplacer les enfants. Alors, évidemment, nous essayons de le faire dans les meilleures conditions possibles et le plus proche possible de l'école d'origine. Mais, jusqu'à maintenant, on ne sait pas faire autrement que de les déplacer. Donc, vous ne pouvez pas une année demander d'être imaginatif, j'ai même entendu proposer d'aller dans d'autres restaurants, mais cette fois, privés, situés dans le quartier. Quoiqu'il en soit, il faut bien déplacer ces enfants et nous le faisons dans toutes les conditions de sécurité et de confort possibles.

Donc je tiens à votre disposition -et je vais les faire photocopier tout de suite comme cela vous ne me ferez pas de la polémique pendant quinze jours- les tableaux, le compte, semaine par semaine ; exactement, les semaines les plus chargées, c'est 1.143 enfants. Donc je les fais photocopier tout de suite, devant témoins, comme cela vous les aurez.

M. LE MAIRE : Très bien ! Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)